

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 6 avril 2022 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
Mme Anne Langevin, conseillère et maire substitut  
M. André Benoit, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
M. Yves St-Jacques, conseiller  
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Une (1) personne.

**Absence motivée :**

Mme Annie Galipeau, conseillère

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

**R2204-073**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour**

**0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 2 mars 2022
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**100 ADMINISTRATION**

Comité d'administration générale du 21 mars 2022 – compte-rendu et recommandations

- |        |   |
|--------|---|
| 100-01 | M. Andrew Buckshot – Demande d'acquisition                |
| 100-02 | Employé 13-0013 – Indexation du taux horaire              |
| 110-03 | Rémunération des membres du CCU                           |
| 110-04 | Prolongation de la période d'emploi de l'employé 32-0034  |
| 110-05 | Demande d'une aide financière – Planification stratégique |

**110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 Audit de conformité – Transmission des rapports financiers – Dépôt du rapport de la Vice-Présidente à la vérification
- 110-02 Renouvellement de l'adhésion du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau
- 110-03 Solidarité avec le peuple ukrainien
- 110-04 Service d'entretien paysager
- 110-05 MRCVG demande d'appui – Renouvellement entente pour la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec
- 110-06 Autorisation d'achat des bacs roulants

110-07	Projet de récolte de vélos
110-08	Logements sociaux – Mandat de représentation
110-09	UMQ – services professionnels d’un consultant en assurances
110-10	Autorisation de signature – Entente fourniture de service pour la gestion d’un poste de lavage d’embarcation
110-11	Quote-part pour les services de la Sûreté du Québec
110-12	Offre de service technique – relevé de la piste de l’aéroport

---

### **130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

130-01	Présentation du journal des achats – Comptes dus au 31 mars 2022
130-02	Présentation du journal des achats - Comptes payés au 31 mars 2022
130-03	Présentation des salaires payés par dépôt direct
130-04	Rapport du dg des dépenses engagées au 31 mars 2022
130-05	Caisse populaire – Relevé de compte au 28 mars 2022
130-06	État des activités financières- Suivi du budget 2022

### **200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **300 TRANSPORT**

### **400 ENVIRONNEMENT**

### **500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS**

### **600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

### **700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

### **800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

### **900 VARIA**

### **1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

1000-1 Période de questions

### **1100 LEVÉE DE LA SESSION**

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

### **PROCÈS-VERBAUX**

**R2204-074**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 MARS 2022**

**CONSIDÉRANT QU’**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu;

**D’ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

### **ADMINISTRATION**

**R2204-075**

### **AUTORISATION DE CESSION D’UNE PARCELLE DE TERRAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Andrew Buckshot propriétaire du lot 5 204 586, a déposé une offre de cédaçons afin d’acquérir l’ancienne emprise du chemin du lac à Larche, partie non affectée suite à la construction d’un nouveau chemin de contournement;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'administration recommande au conseil la cession à titre gratuite à M. Buckshot de l'emprise non affectée du chemin du lac à Larche qui longe le lac-Heafey;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de André Benoit  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu;

**D'AUTORISER** la cession de l'emprise de l'ancien chemin du lac à Larche, partie non affectée au propriétaire de M. Andrew Buckshot, et ce, selon les dispositions qui suit à savoir :

- L'emprise du chemin faisant l'objet de la présente cession est bornée au nord par l'emprise du chemin public du lac à Larche et au sud par la ligne des lots 5 204 586 et 5 204 574.
- La cession se fait à titre gratuit.
- Les frais connexes, frais d'arpenteur-géomètre, notaire, enregistrement, ainsi que tout autres frais engendrés par la présente cession sont à la charge exclusive du demandeur M. Andrew Buckshot.

**AUTORISE** Ronald Cross, maire et Jim Smith, directeur général de signer au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à cette transaction.

Note : la fiche de propriété du matricule 3224-78-0561 fait partie intégrante de la présente résolution, dont celle-ci démontre la partie d'emprise visée par la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2204-076**

**EMPLOYÉ # 13-0013 - INDEXATION DU TAUX HORAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de sa rencontre du 21 mars 2022, les membres du comité d'administration recommandent au conseil d'indexer le taux horaire régulier de l'employé # 13-0013 afin de mieux refléter les nouvelles responsabilités et tâches qui lui ont été attribuées.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu;

**D'AUTORISER** l'indexation du taux horaire régulier de l'employé # 13-0013, par conséquent autoriser Ronald Cross, maire et Jim Smith, directeur général de signer au nom de la municipalité la lettre d'entente n° 1 de la politique sur les conditions travail des employés salariés présentement en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2204-077**

**RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE CONSULTATION EN URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de Messines juge opportun de déterminer et accorder une rémunération pour les membres du Comité de Consultation en Urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** cette rémunération ne s'applique pas au membre du conseil de Messines et de la personne-ressource;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu;

**D'ACCORDER** une rémunération de 40 \$ par rencontre aux membres du Comité consultatif en Urbanisme à l'exception de la personne-ressource ainsi que les membres du conseil de Messines.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2204-078**

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ #32-0034**

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'emploi de l'employé #32-0034 arrive à échéance le 15 avril prochain;

**CONSIDÉRANT QU'**un poste saisonnier de journalier-opérateur d'équipements lourds est présentement à combler;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'administration, suite à sa rencontre du 21 mars dernier, recommande le prolongement de la période d'emploi de l'employé #32-0034, et ce jusqu'au 28 octobre 2022

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques  
Appuyée par Marie-Anne Poulin,  
Il est résolu;

**DE PROLONGER** la période d'emploi de l'employé 32-0034, et ce jusqu'au 28 octobre 2022

**QUE** les conditions de travail soient régies par la politique « Conditions de travail des salariés 2021-2024 » présentement en vigueur, plus particulièrement les dispositions applicables à une « personne salariée saisonnière » et que son échelle salariale soit fixée selon le tableau des échelons – salaire, échelon 2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2204-079**

**SOLLICITATION D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil en ce début de mandat souhaitent réaliser une planification stratégique quinquennale qui présentera la vision de la Municipalité, ses objectifs et priorités ainsi que les étapes et activités à réaliser pour les atteindre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a sollicité deux entreprises se spécialisant dans ce domaine afin de réaliser la planification stratégique;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** somme de 10 000\$ a été réservée à même le budget 2022 pour réaliser une telle planification;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu deux offres de services, dont la moins couteuse s'élève à 32 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de sa rencontre du 21 mars 2022, le comité d'administration a pris connaissance des deux offres de services et recommande au conseil de solliciter une contribution financière du gouvernement du Québec.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu;

**DE** mandater M. Ronald Cross, maire pour que ce dernier prenne rendez-vous avec le député de Gatineau, M. Robert Bussière, de solliciter ce dernier et le gouvernement du Québec afin d'obtenir une aide financière qui permettrait à la Municipalité de réaliser son projet de planification stratégique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2204-080

**DÉPÔT DE LA VERSION DÉFINITIVE DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR LA TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES**

**CONSIDÉRANT** l'audit de conformité réalisé par la Commission municipale du Québec (CMQ) cet automne auprès de plus de 1 074 municipalités de moins de 100 000 habitants, dont Messines, relativement au processus la transmission de rapport financier de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux diverses étapes de vérification, la vice-présidente à la vérification de la CMQ a produit un rapport final, dont copie du rapport a été transmise à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport présente les constatations qui se dégagent de cette mission d'audit ainsi que les recommandations qui ont été jugées appropriées dans les circonstances;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, le rapport de la CMQ, se doit d'être déposé à la première séance du conseil suivant leur réception.

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu;

**QUE** les membres du conseil municipal de Messines déclarent avoir reçu une copie du rapport de la CMQ, telle que déposée;

**QUE** le conseil prend note de la recommandation de la vice-présidente et veillera à s'assurer du respect des dispositions applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2204-081

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE MESSINES AU REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Messines au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2022, et ce pour la somme de 250\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2204-082

**LES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN**

**CONSIDÉRANT** que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

**CONSIDÉRANT** qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

**CONSIDÉRANT** que les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

**CONSIDÉRANT** la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

**CONSIDÉRANT** la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

**CONSIDÉRANT** que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'André Benoit  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité de Messines condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

**QUE** la Municipalité joint sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

**QUE** la Municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

**QUE** la Municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

**Que** la Municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

**Que** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2204-083**

**SERVICE D'ENTRETIEN PAYSAGER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire obtenir un service d'entretien paysager pour la saison estivale 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien paysager 2021 a été effectué par madame Bibiane Lafleur, de Grand-Remous et que cette dernière a annoncé son départ à la retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Chantal Danis a offert ses services à titre d'horticultrice pour l'entretien et l'aménagement paysager de la Municipalité de Messines;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,  
Appuyé par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil retient les services d'entretien paysagers de madame Chantal Danis, de Blue Sea pour le service d'entretien paysager pour la saison estivale 2022 et ce, à titre de travailleuse autonome, au taux de 22.60\$/heure, pour chaque heure de service offert.

#### Services offerts :

- Désherbage
- Plantation, division et relocalisation de végétaux
- Taille des arbustes
- Fertilisation des végétaux
- Ouverture et fermeture de plates-bandes
- Création et plantation d'arrangements de fleurs annuelles
- Ajout de terre, compost et paillis
- Installation de protection hivernale

\* Le taux horaire de 22.60\$ comprend la main-d'œuvre (1 personne) et la fourniture de tous les outils normalement associés à la réalisation de ce type de travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2204-084**

#### **APPUI À LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU RELATIVEMENT À LEUR DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022-R-AG094 adoptée par le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, intitulée « Demande au ministère de la Sécurité publique – Renouvellement de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec »;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec, intervenue entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le ministère de la Sécurité publique (MSP), est échue depuis décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux inhérents au renouvellement des ententes relatives à la fourniture de service de police par la SQ se sont déroulés et qu'un nouveau modèle d'entente ainsi qu'un nouveau modèle de répartition des effectifs basé sur la charge de travail ont été établis;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, il est inconcevable de présumer qu'une baisse des effectifs pourrait être envisagée sur son territoire considérant notamment la grandeur du territoire desservi ainsi que les statistiques présentées aux différents rapports annuels de son comité de Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite que tous les facteurs inhérents à son territoire soient pris en considération dans le cadre du renouvellement de l'entente à intervenir avec le MSP.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'APPUYER** les démarches entreprises par la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de demander à la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guibault qu'aucune réduction des effectifs ne soit prévue sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre du renouvellement de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2204-085**

#### **AUTORISATION D'ACHAT DE BACS ROULANTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité garde en réserve une quantité de bacs roulants et pièces de rechange (roues) pour fin de revente auprès des citoyens de Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** le fournisseur USD *Global* de Lévis, Québec, a fait parvenir une soumission portant le numéro 114345 pour la fourniture de bacs roulants;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'offrir aux propriétaires de bacs roulants des pièces de remplacement telles que roues, essieux ou couvercle.

**EN CONSÉQUENCE**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une dépense pour l'achat de bacs roulants et roues de remplacement auprès de l'entreprise USD *Global* de Lévis Québec, pour la somme de 3 767.40\$ en plus des frais de transport et des taxes applicables, et ce tel que précisé par la soumission #114345;

**QUE** les prix de revente des bacs et des pièces de rechange soient fixés à :

ITEM	DESCRIPTION	PRIX
1	Bac 360L	130.00\$
2	Bac 240L	115.00\$
3	Roues de rechange (prix unitaire)	14.60\$
4	Essieu de rechange (prix unitaire)	13.60\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2204-0086**

**PROJET DE RÉCOLTE DE VÉLOS D'OCCASION**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité « Municipalités et développement social de la Table de Développement social Vallée-de-la-Gatineau » a fait parvenir une invitation à participer à une activité collective de cueillette de vélos d'occasion;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de cette cueillette est de récupérer des vélos qui ne servent plus et de les redistribuer aux enfants qui désirent en profiter cet été;

**CONSIDÉRANT QUE** les vélos recueillis devront bénéficier d'entretien et de réparations mineures qui pourraient être effectuées par le service de travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin  
Appuyée par André Benoit,  
Il est résolu;

**D'AUTORISER** la tenue d'une cueillette de vélos et de leur donner une deuxième vie en les redistribuant à des enfants de la Municipalité de Messines;

**QUE** les réparations mineures et entretiens de base soient effectués lorsque requis avant la redistribution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2204-087**

**SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire se joindre à ce regroupement;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin;  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu;

**QUE** la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

**QUE** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

**QUE** la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

**QUE** la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

**QUE** la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2204-088**

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE ENTENTE DE SERVICE D'UN POSTE DE LAVAGE 2022**

**CONSIDÉRANT** le règlement 2018-347 concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente se doit d'être conclue et renouvelée à chaque année avec le dépositaire responsable du poste de lavage à Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise 9378-2589 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Marché Messines, sise au 73, rue Principale, souhaite poursuivre l'entente de dépositaire avec la Municipalité pour la saison 2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'André Benoit,  
Appuyée par Charles Rondeau;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Ronald Cross et le directeur général, monsieur Jim Smith de signer l'entente de service pour la gestion d'un poste de lavage d'embarcations à être conclue avec l'entreprise 9378-2589 Québec Inc. pour la saison 2022;

**D'AUTORISER** l'administration municipale de procéder au paiement de l'indemnité conformément à l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2204-089**

**SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – FACTURE ANNÉE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a fait parvenir à la Municipalité de Messines, une facture pour les services de la Sûreté du Québec, et ce, pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'élaboration des prévisions budgétaires 2022, le conseil a prévu une somme de 192 562.00\$ pour le paiement de la quote-part annuelle 2022 pour les services de la Sûreté du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** le paiement des frais pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2022 au montant de 192 562.00\$ et par conséquent autorise le déboursé de 96 281.00\$ pour la première tranche qui est payable le 30 juin 2022 et le déboursé de 96 281.00\$ pour la deuxième tranche qui est payable le 31 octobre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2204-090**

**OFFRE DE SERVICE POUR LE RELEVÉ DE LA PISTE DE L'AÉROPORT**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, le 15 novembre 2021, la Municipalité de Messines a 2 ans pour réviser et adopter ses règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** les nouvelles normes de sécurité applicables à une piste d'aéroport qui exige une surface de limitation d'obstacles autour de la piste, le service d'urbanisme propose qu'un relevé de la piste soit effectué par un arpenteur-géomètre ce qui permettra de démontrer la vue horizontale et verticale de la piste dans le prolongement de son extrémité nord;

**CONSIDÉRANT QUE** ce document fait partie intégrante de la nouvelle norme et qu'il servira de document de référence permettant d'établir la hauteur des bâtiments, usages et végétaux visés par les limites de hauteur de la zone de prolongement de la piste.

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe AGBR.SAT a fait parvenir par courriel une estimation des travaux au montant de 1 400\$ en plus des taxes applicables, pour la production du plan;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu;

**QU'UN** mandat soit accordé au Groupe AGBR pour la réalisation d'un relevé de la piste et la production d'un plan démontrant la vue horizontale et verticale du prolongement de l'extrémité Nord de la piste, et ce au montant de 1 400\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**R2204-091**

**ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 31 MARS 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Anne Langevin;  
Il est résolu;

**D'ADOPTER** le journal des achats en lot, des comptes dus au 31 mars 2022, tel de déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 171 049.80 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2204-092**

**POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 31 MARS 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marie-Anne Poulin,  
Il est résolu;

**D'ADOPTER** la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1 au 31 mars 2022, pour la somme de 116 343.59 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2204-093**

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,  
Appuyée par Yves St-Jacques;  
Il est résolu;

**D'ADOPTER** la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022, dont celle-ci représente la somme de 45 039.44 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2204-094**

**RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 MARS 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Anne Langevin;  
Il est résolu;

**D'ADOPTER** le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022, dont celui-ci représente une somme de 17 637.82\$ en plus des taxes applicables.

**LEVÉE DE LA RÉUNION**

**R2204-095**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19 :40

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith  
Directeur général

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Jim Smith,  
Directeur général